

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 167

5 avril 1997

SOMMAIRE

Abacus Holding S.A., Luxembourg	page 8008	Investdeutschland S.A., Luxembourg	8014
(Les) Alizés S.A., Luxembourg	8013	Ivory Corporation S.A., Luxembourg	8002
Alliance Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7986	Kenzan International S.A., Luxembourg	8002
Alron S.A., Luxembourg	8016	Keppelux Finance S.A., Luxembourg	8004
Aunid S.A., Luxembourg	7994	Klar Investment International S.A., Luxembourg ..	8000
Balalaika Holding S.A.H., Luxembourg	8000	Kneipp International S.A., Luxembourg	7994
Baron & Baron Benelux S.A., Luxembourg	8009	Kyrenia S.A., Luxembourg	7993
B.I.P. Berkley International Properties S.A., Luxbg	7991	Lasker S.A.H., Luxembourg	7996
BL Equities, Sicav, Luxembourg	8010	Launer International S.A., Luxembourg	7997
BL Multi-Trust, Sicav, Luxembourg	8011	Loalza Holding S.A., Luxembourg	8005
Brasin S.A., Luxembourg	8007	Lovex International S.A., Luxembourg	8010
Brasseries Réunies de Luxembourg Mousel et Clau-		Lusofin S.A. Holding, Luxembourg	8010
sen S.A., Luxembourg	8004	Mab Holding S.A., Luxembourg	8011
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	7993	Marathon S.A., Luxembourg	7993
Celliers des Grands Crûs, S.à r.l., Contern	7970	Moffitz S.A., Luxembourg	8013
Ceralogistic, S.à r.l., Luxembourg	7971	Multinational Investment Corporation S.A., Luxbg	7998
CIC Euroleaders, Sicav, Luxembourg	8016	Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxembg	8006
City and Financial Benelux S.A., Oetrange	7972	Octet Europe Holding S.A., Luxembourg	7998
Colugest S.A., Luxembourg	7990	Orest Investissements S.A., Luxembourg	8003
Copagest S.A., Luxembourg	7997	Osprey International S.A., Luxembourg	8011
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg	7998	Pekan Holding S.A., Luxembourg	8005
Daneme Luxembourg S.A., Luxembourg	7976	Petroleum Resources Holding AG, Luxembourg ..	7995
Danika, S.e.n.c., Luxembourg	7974	Polymers Technology Industries S.A., Luxembourg	7996
Deneb Holding S.A., Luxembourg	8014	Primet (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8012
DFL S.A., Luxembourg	8001	Proforlux S.A., Luxembourg	7987
Dorafin S.A., Luxembourg	8004	Punta S.A., Luxembourg	8005
Dorazine Finance S.A., Luxembourg	7991	Putnam Emerging Health Sciences Trust S.A., Lu-	
Eagle Invest Holding S.A., Luxembourg	7997	xembourg	8001
Enerfin S.A., Luxembourg	8009	Relys S.A., Luxembourg	8007
Engineering and Automation Ltd S.A., Luxembg ..	7983	Sanob S.A., Luxembourg	7994
EOI European & Overseas Investment S.A., Luxbg	8000	Scheffer Participations S.A., Luxembourg	7992
European Smaller Companies Fund, Sicav, Luxbg	7991	Selon S.A., Luxembourg	7996
Everol S.A., Strassen	8016	Setas S.A., Luxembourg	8002
Facem International S.A., Luxembourg	7999	Siriade S.A., Luxembourg	8003
Fimiproperties S.A., Luxembourg	7992	Smeg International S.A., Luxembourg	8006
Frieland Investissements S.A., Luxembourg	7997	SOBRIM, Société de Brevets Industriels et Métallur-	
Fructilux, Sicav, Luxembourg	7993	giques S.A., Luxembourg	8012
G-Bond Fund, Sicav, Luxembourg	7995	Soparsec S.A., Luxembourg	8015
Gestalco S.A., Luxembourg	7999	Stamos S.A., Luxembourg	7992
Gestivalmo S.A., Luxembourg	8015	Tanaka S.A., Luxembourg	8003
Gilefi S.C.A., Luxembourg	8008	Taxander S.A., Luxembourg	7998
Gipe S.A., Luxembourg	8013	TCW Luxembourg Funds, Sicav, Luxembourg	8014
Griminvest S.A., Luxembourg	8000	Tresfin S.A., Luxembourg	8006
G-Strategy, Sicav, Luxembourg	8001	Unalux S.A., Luxembourg	7995
Harlstone S.A., Luxembourg	7991	Unevinc Holding S.A., Luxembourg	8006
Hasal Westport S.A., Luxembourg	8007	Uniaxe S.A., Luxembourg	8002
Heleba S.A., Luxembourg	8007	Velino S.A., Luxembourg	8013
Helvestate S.A., Luxembourg	7999	Vininvest S.A., Luxembourg	8014
IKA, Ilanga Kusasa S.A., Strassen	7984	Whithard Holdings Ltd, Luxembourg	8012
Immobilière Scheffen, S.à r.l., Hellange	7975	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg	8004
Immo Real S.A., Luxembourg	7995	Yambo S.A.H., Luxembourg	8008
Indian Investment S.A., Luxembourg	8015	Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg	8008
Interparco Holding S.A. Luxembourg, Luxembourg	7999	Yura S.A., Luxembourg	7990
Interstek S.A., Luxembourg	8009	Zéphir Holding S.A., Luxembourg	8003

CELLIERS DES GRANDS CRUS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5310 Contern, 2, place de la Mairie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Claudia Flöther, conseiller en vin, demeurant à Trèves.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de CELLIERS DES GRANDS CRUS.**Art. 3.** Le siège social est établi à Contern.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** La société a pour objet l'achat et la vente, la commercialisation, l'importation et l'exportation, la production de vins et de vins mousseux, de spiritueux et de produits similaires et accessoires, de jus de fruits et d'eaux minérales.

D'autre part, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Titre III. Administration****Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices****Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.**Titre V. Dissolution, Liquidation****Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5310 Contern, 2, place de la Mairie.

2. Est nommée gérante avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature: Madame Claudia Flöther, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Flöther, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 95S, fol. 61, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 janvier 1997.

G. Lecuit.

(02400/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

CERALOGISTIC, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 100, avenue de la Faïencerie.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am elften Dezember.

Vor Uns, Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettembourg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Wolfgang Probst, Buchhalter, wohnhaft in Wasserliech (D), aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 26. November 1996, welche Vollmacht ne varietur von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden

Die Erschienene ersuchte den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorgenannte Komparentin errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung CERALOGISTIC, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von nationalen und internationalen Transport- und Speditionsgeschäften, sowie die Lagerung von Industriegütern. Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sich an ihnen beteiligen und ihre Geschäfte führen. Sie ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen befugt, sowie zu jeder Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1997.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunderttausend Luxemburger Franken (LUF 600.000,-) und ist eingeteilt in sechshundert (600) Geschäftsanteile zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt alle durch die BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A. gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von sechshunderttausend Luxemburger Franken (LUF 600.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Drittpersonen gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zweiundvierzigtausend Luxemburger Franken (LUF 42.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, 100, avenue de la Faïencerie.

- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt: Herr Herbert Steffen, wohnhaft in D-54343 Föhren, Am Reischelbach.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet; W. Probst. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1996, vol. 825, fol. 46, case 1. – Reçu 6.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 décembre 1996.

C. Doerner.

(02401/209/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

CITY AND FINANCIAL BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 4, rue de la Gare.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. CITY AND FINANCIAL INTERNATIONAL LIMITED, société ayant son siège social à GB-EC2A 4PJ Londres, 73-75, Scrutton Street,

ici représentée par Madame Christine Noël, employée privée, demeurant à B-Morhet,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 19 décembre 1996;

2. LYDIA CORPORATION, société ayant son siège social à Wilmington (Delaware - USA),

ici représentée par Madame Christine Noël, employée privée, demeurant à B-Morhet,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 16 décembre 1996, en faveur de Monsieur Jean Labrique, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, et contenant pouvoir de substitution,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CITY AND FINANCIAL BENELUX S.A.

Cette société aura son siège social à L-5353 Oetrange, 4, rue de la Gare.

Le siège social de la société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y a obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays, mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet:

- le transport ou la distribution en général, par avion, par mer et par route, pour son compte propre ou le compte de tiers, de colis et documents, valeurs bancaires, le tout au sens le plus large;
- d'agir en tant que mandataire, agent commercial ou distributeur pour les sociétés de courrier express, au sens le plus large;
- d'effectuer des opérations de dédouanement, d'expédition, de transport et toutes opérations commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut acquérir, acheter, exploiter ou vendre tous brevets, know-how, marques de fabrique ou licences.

La société pourra, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

La société peut s'intéresser directement ou indirectement dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs, représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, sauf celles pour lesquelles la loi en décide autrement.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents en raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les mille cinq cents (1.500) actions comme suit:

1) CITY AND FINANCIAL INTERNATIONAL LIMITED, sub 1, mille actions	1.000
2) LYDIA CORPORATION, sub 2, cinq cents actions	500
Total: mille cinq cents actions	1.500

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un quart chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent soixante-quinze mille (375.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante-douze mille (72.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Madame Bénédicte Decharneux, employée, demeurant à Bruxelles;
- Monsieur Alistair Brown, directeur de sociétés, demeurant à Londres;
- Monsieur Marc Haines, administrateur de sociétés, demeurant à Londres;

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire COGIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-5353 Oetrange, 4, rue de la Gare.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

3) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué, Monsieur Marc Haines, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 1996, vol. 401, fol. 7, case 9. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 1997.

U. Tholl.

(02402/232/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

DANIKA, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité.

La société DANIKA, S.e.n.c., domiciliée au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a changé d'adresse et se trouve désormais au 52, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg.

Walferdange, le 7 janvier 1997.

N. Reyter.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1997, vol. 488, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02578/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

IMMOBILIERE SCHEFFEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 11, rue de la Gare.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Madame Ginette Decker-Scheffen, indépendante, demeurant à Hellange, 11, rue de la Gare, ici représentée par Madame Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, demeurant à Colmar-Berg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2.- Monsieur Charles Joseph Decker, employé privé, demeurant à Hellange, 11, rue de la Gare, ici représenté par Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IMMOBILIERE SCHEFFEN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hellange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la gérance d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Ginette Decker-Scheffen, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Charles Joseph Decker, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valeur leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs (30.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Charles-Joseph Decker, prénommé.

Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

- Madame Ginette Decker-Scheffen, prénommée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-3334 Hellange, 11, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-P. Martins-Machado, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 1997, vol. 401, fol. 17, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 1997.

E. Schroeder.

(02407/228/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

DANEME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) DANEME INTERNATIONAL S.A., having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, represented by Miss Maggy Kohl, private employee, residing at 3, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19th December, 1996;

2) Miss Maggy Kohl, prenamed.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. Form – Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of DANEME LUXEMBOURG S.A. (hereinafter the «Corporation»).

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital – Shares and share certificates.

The authorized capital of the Corporation is set at twenty million Guilders (20,000,000.- NLG), comprising twenty thousand (20,000) authorized shares with a par value of one thousand Guilders (1,000.- NLG) per share.

The subscribed capital of the Corporation is set at seventy thousand Guilders (70,000.- NLG), divided into seventy shares (70) with a par value of one thousand Guilders (1,000.- NLG) per share.

Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Furthermore, the board of directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 7. Meetings of shareholders – General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Monday of the month of May in each year at 2.00 p.m. and for the first time in nineteen hundred and ninety-seven.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone, provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Article 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Article 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the joint signatures of two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 1996.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Payments in NLG</i>
1) DANEME INTERNATIONAL S.A., prenamed	69	69,000.-
2) Miss Maggy Kohl, prenamed	1	1,000.-
Total:	70	70,000.-

The shares have been paid up to the extent of 100 per cent by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Valuation

For the purpose of registration the capital is valued at one million two hundred and eighty-five thousand three hundred and thirty-three (1,285,333.-) Luxembourg Francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately fifty thousand (50,000.-) Luxembourg Francs.

Statement

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Mr Pieter Gert de Goede, company director, Bruxelles, 13A, avenue de Tervuren;
- Mrs Muriel Helin, employee, Hettange-Grande (F-57330), 6A, rue de Lamartine;
- Miss Maggy Kohl, prenamed.

Second resolution

Miss Maaggy Kohl, prenamed, is appointed as managing director, to perform the daily management of the Company.

Third resolution

Has been appointed statutory auditor:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Fourth resolution

The registered office is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DANEME INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par Madame Maggy Kohl, employée privée, demeurant au 3, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, suivant une procuration datée du 19 décembre 1996;

2) Madame Maggy Kohl, employée privée, prénommée.

Les procurations prémentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme – Dénomination.

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de DANEME LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital – Actions et certificats.

Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt millions de Florins (20.000.000,- NLG), à diviser en vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de mille Florins (1.000,- NLG) par action.

Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-dix mille Florins (70.000,- NLG), représenté par soixante-dix actions (70) d'une valeur nominale de mille Florins (1.000,- NLG) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation du capital.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

D'autre part, le conseil d'administration est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou par tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé à et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires – Généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et les délais de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de 6 ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas, ce vote est confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire.

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 1996.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun le versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra plus par la suite être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Libération en NLG</i>
1) DANEME INTERNATIONAL S.A., prénommée	69	69.000,-
2) Madame Maggy Kohl, prénommée	1	1.000,-
Total:	<u>70</u>	<u>70.000,-</u>

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par des paiements en espèces; la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent trente-trois (1.285.333,-) francs luxembourgeois.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution, sont estimés approximativement à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Pieter Gert de Goede, directeur, Bruxelles, 13A, avenue de Tervuren;
- Madame Muriel Helin, employée, Hettange-Grande (F-57330), 6A, rue de Lamartine;
- Madame Maggy Kohl, précitée.

Deuxième résolution

Madame Maggy Kohl, prénommée, est nommée administrateur délégué.

Troisième résolution

A été nommée commissaire:

KMPG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Kohl, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 95S, fol. 49, case 10. – Reçu 12.845 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

R. Neuman.

(02404/226/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

ENGINEERING AND AUTOMATION LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 7.967.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol., 488, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1997.

ENGINEERING AND AUTOMATION LTD S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(02586/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

IKA, ILANGA KUSASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Mme Piat Joséphine, demeurant à Capetown (AFS), 6, Plettenberg Street, Welgemoed, Belleville, représentée par M. Crucifix Francis, en vertu d'une procuration ci-jointe;

2.- M. Crucifix Francis, demeurant à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Ces comparants ont arrêté ainsi les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ILANGA KUSASA S.A. (en abrégé IKA).**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution du Conseil d'Administration. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure provisoire ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.**Art. 4.** La société a pour objet social la gestion, l'exploitation, le commerce, la réparation mécanique et de cellule d'aéronefs ainsi que toutes activités annexes s'y rapportant, en ce compris l'avionique et l'instrumentation.

La société a également pour objet le commerce de véhicules à moteur, l'exploitation d'atelier de réparation mécanique et de carrosserie de véhicules à moteur, véhicules usagés et pièces détachées.

Elle a aussi pour objet le commerce en gros et détail, la fabrication de bijouterie, de joaillerie, d'orfèvrerie et d'horlogerie.

Elle a aussi pour objet l'exploitation de café, brasserie, taverne, restaurant et traiteur.

La société peut accomplir toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière et, d'une façon générale, toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances et garanties.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs, représenté par mille deux cent cinquante actions de mille francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration, Surveillance**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Il se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira ses effets au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou deux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué qui dispose de tous pouvoirs pour faire les actes de gestion et de disposition prévus à l'article 10. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale statutaire se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le trente août de chaque année. Si ce jour est un dimanche ou un jour férié, l'Assemblée Générale sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation ou l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde sera à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

La société peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital ou au rachat de ses propres actions sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
3. Les associés décident que les activités commerciales ne commenceront qu'à partir du 1^{er} janvier 1997.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à soixante mille francs.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- par Mme Joséphine Piat, préqualifiée	1.249 actions
2.- par M. Francis Crucifix, préqualifié	1 action
Total:	1.250 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces à concurrence d'un quart, si bien que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Mme Piat Joséphine, demeurant en Afrique du Sud, 6, Plettenberg Street, Welgemoed, Belleville à Capetown;
 - b) Mme Lenferna Marie-Claude, demeurant à l'île Maurice, rue Lislet Geofroy à Curepipe;
 - c) M. Fourneau Philippe, demeurant en France, 25, rue Félix Philippe à Montesson.
- 3.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à choisir un ou plusieurs administrateurs-délégués parmi ses membres avec pouvoir de substitution.
- 4.- Le nombre de commissaires est fixé à un.
Est nommée commissaire aux comptes: Mme Gabrielle Roels, demeurant en Belgique, 82, avenue du Petit Sart à B-5100 Jambes. Ce mandat est gratuit.
- 5.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2002.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
Dont acte, fait et passé à Bettembourg, le 20 décembre 1996.
Et après lecture faite et interpellation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.
Signé: F. Crucifix. C. Doerner.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 1996, vol. 825, fol. 53, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 janvier 1997.

C. Doerner.

(02406/209/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.405.

*Amendment to the third Addendum to the Management Regulations of ACM GLOBAL INVESTMENT
describing the AMERICAN INCOME PORTFOLIO*

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. as management company and BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. as custodian of ACM GLOBAL INVESTMENTS, an unincorporated mutual fund (fonds commun de placement) established under the laws of Luxembourg (the «Fund»), have agreed to restate the third Addendum to the Management Regulations of the Fund as follows:

Following a decision of the Management Company made with the consent of the Custodian of ACM GLOBAL INVESTMENTS, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund»), an additional portfolio has been created within the Fund under the name ACM GLOBAL INVESTMENTS - AMERICAN INCOME PORTFOLIO (the «Portfolio») and in connection with the Portfolio the Fund shall issue Shares of class American Income Portfolio A («class A Shares»), American Income Portfolio B («class B Shares»), American Income Portfolio C («class C Shares»),

American Income Portfolio C2 («class C2 Shares»), and American Income Portfolio I («class I Shares») and American Income Portfolio J («class J Shares»).

The Shares of each class are issued at their net asset value plus the sales charge provided in the sales documents. In respect of Shares of class B, class C and class C2 the Fund shall pay a monthly distribution fee at the annual rate not exceeding 1% of the average daily net asset value, such fee to be deducted from the part of the net assets of the Portfolio attributable to the Shares of class B, class C and class C2.

Class I Shares shall be offered during an initial offering period which shall end on a date determined by the Management Company and published in the sales documents and shall be issued initially at a price based on the net asset value of class A Shares of the Portfolio. They shall be subject to the minimum subscription requirement specified in the sales documents and shall be issued at their net asset value. Class I Shares may be subject to an initial sales charge as described in the sales documents, but shall not be subject to a distribution fee or shareholder servicing fee.

Class J Shares shall be offered during an initial offering period which shall end on a date determined by the Management Company and published in the sales documents and shall be issued initially at a price based on the net asset value of class A Shares of the Portfolio. They shall be subject to the minimum subscription requirement specified in the sales documents and shall be issued at their net asset value. Class J Shares may be subject to a deferred sales charge as described in the sales documents and shall be subject to a monthly distribution fee at the annual rate not exceeding 1 % of the average daily net asset value, such fee to be deducted from the part of the net assets of the Portfolio attributable to the class J Shares. The issuance of class J Shares may be limited to specific jurisdictions designated by the Management Company and the organisational costs and ongoing expenses of registration of class J Shares in the jurisdictions where class J Shares are registered for distribution shall be deducted from the part of the net assets of the Portfolio attributable to the class J Shares.

In respect of Shares of class A, class B, class C, class C2 and class J the Fund shall pay a monthly shareholder servicing fee at the annual rate not exceeding 0.55% of the average daily net asset value, such fee to be deducted from the part of the net assets of the Portfolio attributable to the Shares of class A, class B, class C, class C2 and class J respectively.

The Shares of each such class may be repurchased at the option of the shareholders on each Valuation Date.

The Management Company and any investment manager, investment advisor or sub-advisor are entitled to fees payable at the end of each month, at an aggregate annual rate not exceeding 0.65 % of the average of the daily Net Asset Value during the relevant month.

The investment objective of the Portfolio is to seek a high level of current income consistent with preservation of capital by investing in a diversified portfolio of fixed income securities. As a second objective the Portfolio will seek to increase the capital by appreciation of its investment in order to preserve, and if possible, increase the purchasing power of each shareholder's investment. The Portfolio's investments may include all types of United States government securities, including those backed by the full faith and credit of the United States government, those supported by the rights to borrow from the United States treasury and those backed by the credit of the issuing agency itself. The Portfolio may also invest in fixed income securities issued by United States corporations and by non United States corporations and by governments other than that of the United States, provided such securities are denominated in US dollars. The Fund may also invest in a variety of mortgage backed securities and zero coupon securities. It may further make use of options and other derivatives subject to the investment restrictions.

The Management Company intends to declare distributions on class A Shares, class B Shares, class C Shares and class I Shares and class J Shares equal to all or substantially all of the Portfolio's net investment income attributable to such Shares on each Valuation Date. Dividends shall be paid to the shareholders at the close of business on the last Valuation Date of each month or as soon as practicable thereafter. No dividends shall be payable on class C2 Shares.

Luxembourg, 27th. March 1997.

ALLIANCE CAPITAL
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

BROWN BROTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 490, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11806/260/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1997.

PROFORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize décembre.

Par-devant Maître Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Philippe Fontaine, Victoria (Canada) 4296 Quadrastr;
- 2.- Monsieur Jean-Paul Fontaine, au-dessus de Rabais à B-6760 Virton;
- 3.- Madame Yvonne Pechon, 18, rue Champs Boutons à B-6760 Virton, ici représentée par Monsieur Jean-Paul Fontaine;
- 4.- Monsieur Michel Fontaine, 5, Croix Rouge à B-6740 Sainte-Marie.

Ces comparants ont arrêté ainsi les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROFORLUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution du Conseil d'Administration. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure provisoire ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet social le cimentage, le perçage, le forage, le sciage et la finition des bétons. La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à faciliter l'accomplissement de son objet. La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières et d'une façon générale toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent quatre-vingt mille francs, représenté par cent vingt-huit actions de dix mille francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Il se réunit sur convocation du Président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité des ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira ses effets au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou deux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale statutaire se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi de mai. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation ou l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

La société peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital ou au rachat de ses propres actions, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997 car les activités commerciales ne vont commencer que le 1^{er} janvier 1997.

2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-cinq mille francs.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Philippe Fontaine, préqualifié, trente-deux actions	32
2.- par Monsieur Jean-Paul Fontaine, préqualifié, trente-deux actions	32
3.- par Madame Yvonne Pechon, préqualifiée, trente-deux actions	32
4.- par Monsieur Michel Fontaine, préqualifié, trente-deux actions	32
Total: cent vingt-huit actions	128

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme d'un million deux cent quatre-vingt mille francs se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, et prennent, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Philippe Fontaine, demeurant en Belgique;
 - b) Monsieur Jean-Paul Fontaine, demeurant en Belgique;
 - c) Madame Yvonne Pechon, demeurant en Belgique;
 - d) Monsieur Michel Fontaine, demeurant en Belgique est nommé administrateur-délégué qui peut engager la société avec la signature conjointe de l'une des autres administrateurs.
- 3.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à choisir deux administrateurs-délégués parmi ses membres avec pouvoir de substitution.
- 4.- Le nombre des commissaires est fixé à un. Est nommé commissaire aux comptes, Monsieur Yves Nicolas, demeurant en Belgique, rue Ermesinde à B-6700 Arlon.
- 5.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2002.
- 6.- Les mandats des administrateurs et du commissaire est gratuit.
- 7.- L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, le 13 décembre 1996.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Fontaine, J.-P. Fontaine, M. Fontaine, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1996, vol. 825, fol. 46, case 10. – Reçu 10.800 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 décembre 1996.

C. Doerner.

(02419/209/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 1997.

COLUGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.154.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 24 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01040/029/18)

Le Conseil d'Administration.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.617.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01257/005/16)

Le Conseil d'Administration.

B.I.P. BERKLEY INTERNATIONAL PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.078.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 24 avril 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01041/029/18)

Le Conseil d'Administration.

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01254/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HARLSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01255/005/16)

Le Conseil d'Administration.

**EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 20.093.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 22nd, 1997 at 3.00 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

Submission of the reports of the Board of Directors and of Authorized Independent Auditor;

Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at December 31st, 1996 and allocation of results;
Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31st, 1996;

Re-election of the Authorized Independent Auditor for a new term of one year;
Miscellaneous.

The shareholders are advised that not quorum for the items on the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at nay Meeting by proxy.

I (01269/046/21)

By order of the Board of Directors.

STAMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.699.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01256/005/17)

Le Conseil d'Administration.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme qui se tiendra le lundi 28 avril 1997 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01282/009/18)

Le Conseil d'Administration.

SCHIEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01253/005/17)

Le Conseil d'Administration.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01252/005/16)

Le Conseil d'Administration.

MARATHON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés;
5. Divers.

I (01250/005/17)

Le Conseil d'Administration.

KYRENIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.103.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 22 April 1997 at 9.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1996;
2. To approve the balance sheet as at 31 December 1996, and profit and loss statement as at 31 December 1996;
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1996;
4. Miscellaneous.

I (01251/005/16)

The Board of Directors.

FRUCTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.728.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 1997 à 11.00 heures au siège social de la Sicav, 47, boulevard Royal, Luxembourg pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.

2. Examen et approbation du bilan et du compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1996.
Affectation des résultats.
3. Quitus à donner aux Administrateurs.
4. Nomination d'un Administrateur.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Transfert du siège social.
7. Questions diverses.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, Luxembourg.

I (01315/584/26)

Le Conseil d'Administration.

SANOB S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.746.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01247/005/16)

Le Conseil d'Administration.

KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxembourg B 12.982.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 21. April 1997 um 15.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1996;
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1996, sowie Zuteilung des Resultats;
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1996;
4. Verschiedenes.

I (01248/005/16)

Der Verwaltungsrat.

AUNID S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01249/005/16)

Le Conseil d'Administration.

UNALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.048.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 24 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01039/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING AG, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.319.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 21 April 1997 at 2.00 p.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1996;
2. To approve the balance sheet as at 31 December 1996, and profit and loss statement as at 31 December 1996;
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1996;
4. Miscellaneous.

I (01246/005/16)

The Board of Directors.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 avril 1997 à 16.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01160/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

G-BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.127.

L'

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de G-BOND FUND se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 23 avril 1997 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1996;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996;

4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1996;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale auprès de:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg,
- la GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc à Bruxelles,
- la BANQUE BELGO-ZAÏROISE, 1, Cantersteen à Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01186/584/26)

Le Conseil d'Administration.

POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.143.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 23 avril 1997 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

I (01105/008/16)

Le Conseil d'Administration.

LASKER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.923.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 1997 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

I (00955/520/16)

Le Conseil d'Administration.

SELON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 49.375.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 1997 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (00956/520/15)

Le Conseil d'Administration.

EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.167.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 57, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 24 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01038/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LAUNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00837/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FRIELAND INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.319.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00838/526/15)

Le Conseil d'Administration.

COPAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.687.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00839/526/15)

Le Conseil d'Administration.

C.P.C. FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.113.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00833/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.315.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00834/526/15)

Le Conseil d'Administration.

TAXANDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00835/526/16)

Le Conseil d'Administration.

OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.222.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00836/526/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERPARCO HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.676.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00830/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FACEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.717.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00831/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HELVESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00832/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GESTALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00827/526/18)

Le Conseil d'Administration.

GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.370.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00828/526/15)

Le Conseil d'Administration.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00829/526/17)

Le Conseil d'Administration.

BALALAIKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 14.673.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 1997 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (00815/520/15)

Le Conseil d'Administration.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.317.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00826/526/15)

Le Conseil d'Administration.

8001

DFL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.307.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01042/029/18)

Le Conseil d'Administration.

G-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de G-STRATEGY se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, Luxembourg, le 15 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1996.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1996.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01052/584/23)

Le Conseil d'Administration.

PUTNAM EMERGING HEALTH SCIENCES TRUST, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.958.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on April 15, 1997 at 3.00 p.m. at the registered office of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of December 31, 1996 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the year ended December 31, 1996;
4. Action on nomination for the election of Directors and the Auditor for the ensuing year;
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01153/805/21)

By order of the Board of Directors.

KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.403.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 février 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00596/526/15)

Le Conseil d'Administration.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.656.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00658/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.499.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00659/526/15)

Le Conseil d'Administration.

UNIAXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.254.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00660/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SIRIADE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1997* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00661/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.326.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1997* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00662/526/14)

Le Conseil d'Administration.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1997* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00663/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TANAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers

II (00657/526/17)

Le Conseil d'Administration.

WOHNBAU KAISER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 39.789.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 14. April 1997 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1994, 1995 und 1996
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
6. Verschiedenes

II (00656/526/17)

Der Verwaltungsrat.

KEPPELUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.329.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00664/526/16)

Le Conseil d'Administration.

DORAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.146.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00667/526/16)

Le Conseil d'Administration.

BRASSERIES REUNIES DE LUXEMBOURG MOUSEL ET CLAUSEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxemburg, le mercredi 16 avril 1997 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

- 1.- Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 1996.
- 2.- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.

- 3.- Décharge à donner aux administrateurs.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 1997.
- 6.- Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

II (00649/000/20)

Le Conseil d'Administration.

PUNTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1997* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00674/526/17)

Le Conseil d'Administration.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1997* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00676/526/17)

Le Conseil d'Administration.

LOALZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1997* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00675/526/16)

Le Conseil d'Administration.

UNEVINC HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.064.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00665/526/15)

Le Conseil d'Administration.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00666/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TRESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00668/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SMEG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.369.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 16, 1997 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1996
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (00669/526/14)

The Board of Directors.

RELYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.173.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1997* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00670/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 32.376.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1997* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00671/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HELEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00672/526/14)

Le Conseil d'Administration.

BRASIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.995.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 16, 1997* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1996
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

II (00673/526/16)

The Board of Directors.

YAMBO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.949.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 1997 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00812/520/17)

Le Conseil d'Administration.

YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.580.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 1997 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00813/520/17)

Le Conseil d'Administration.

GILEFI S.C.A., Société en commandite par actions.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 56.318.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 1997 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports de la Gérance et des Commissaires aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à la Gérance et aux Commissaires aux Comptes.
5. Divers.

II (00814/520/15)

Le Conseil d'Administration.

ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (00894/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BARON & BARON BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.380.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (00895/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ENERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 57, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 15 avril 1997 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00896/029/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERSTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.434.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 avril 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (00897/029/19)

Le Conseil d'Administration.

LOVEX INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.744.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00898/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1997 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00899/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BL EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 27.422.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 14 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996

3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00995/755/23)

Le Conseil d'Administration.

MAB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.140.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00900/029/18)

Le Conseil d'Administration.

OSPREY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.396.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00901/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BL MULTI-TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 28.749.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL MULTI-TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 14 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996

3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00996/755/23)

Le Conseil d'Administration.

PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.133.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00904/029/18)

Le Conseil d'Administration.

WHITHARD HOLDINGS LTD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.328.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 1997 à 16.00 heures en l'Immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00905/006/15)

Le Conseil d'Administration.

SOBRIM, SOCIETE DE BREVETS INDUSTRIELS ET METALLURGIQUES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.086.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 1997 à 11.00 heures en l'Immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00907/006/15)

Le Conseil d'Administration.

MOFFITZ S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.374.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 1997* à 11.00 heures en l'Immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00908/006/15)

Le Conseil d'Administration.

LES ALIZES S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.152.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 1997* à 15.00 heures en l'Immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00909/006/15)

Le Conseil d'Administration.

GIPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.037.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 1997* à 14.00 heures en l'Immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (00910/006/16)

Le Conseil d'Administration.

VELINO S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 9.986.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *14. April 1997* um 10.30 uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1996.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1996, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1996.
4. Verschiedenes.

II (01058/005/15)

Der Verwaltungsrat.

INVESTDEUTSCHLAND S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.810.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg, on *April 15, 1997* at 3.00 p.m.

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor;
2. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at December 31, 1996;
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

II (00912/006/15)

The Board of Directors.

VININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.011.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *16 avril 1997* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance;
- f) divers.

II (00959/045/16)

Le Conseil d'Administration.

DENEB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.765.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *15 avril 1997* à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (00968/008/16)

Le Conseil d'Administration.

**TCW LUXEMBOURG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable
à Compartiments Multiples.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.719.

Dear Shareholders,

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *April 15, 1997* at 10.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.

2. Approval of the balance sheet, profit and loss accounts as of December 31, 1996 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the financial year ended December 31, 1996.
4. Action on nomination for the re-election of Directors and Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01006/805/23)

By order of the Board of Directors.

GESTIVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.893.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 15 avril 1997 à 17.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nomination statutaire.
6. Divers.

II (00970/008/18)

Le Conseil d'Administration.

SOPARSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de SOPARSEC S.A., Société Anonyme qui se tiendra le jeudi 17 avril 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01008/009/17)

Le Conseil d'Administration.

INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.162.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme qui se tiendra le mercredi 16 avril 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01064/009/18)

Le Conseil d'Administration.

CIC EUROLEADERS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.467.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC EUROLEADERS à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
 qui se tiendra le mardi 15 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01000/755/21)

*Le Conseil d'Administration.***ALRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.342.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de ALRON S.A., Société Anonyme qui se tiendra le jeudi 17 avril 1997 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01067/009/18)

*Le Conseil d'Administration.***EVEROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 10.649.

Les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'Etude de Maître André Schwachtgen, 74, avenue Victor Hugo, Luxembourg, le mardi 15 avril 1997 à 15.00 heures, en vue de statuer sur les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes aux 30 juin 1995 et 30 juin 1996;
2. Rapports des Administrateurs et du Commissaire;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat;
4. Mise en liquidation de la société;
5. Nomination du liquidateur;
6. Divers.

Pour la société
Le Conseil d'Administration
 Signature

II (01005/668/19)